Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 974-219740180-20260609-2026076-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/076 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION NOUT TOUT UN SEUL – MEDIATION ET COHESION SOCIALE

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 15 JUIN 2026 que la convocation a été faite le 03 / 06 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 33 sur 39.

La Maire
Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin à 17 h 34 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA .

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS - Mme Mickaelle LAN CHIN .

Etaient absents : Mme Nicole GIVRAN - Mme Angélina POULLAIN – Mr Alexandre MARTIN – Mr Yves FERRIERES - Mme Elisemène ERAPA.

Madame Lucie GRONDIN-DAFREVILLE a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le 29/06/2026
ID : 974-219740180-20260609-2026076-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/076

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION NOUT TOUT UN SEUL – MEDIATION ET COHESION SOCIALE

L'Association Nout Tout un Seul, souhaite œuvrer pour la construction d'une dynamique sociale sur le quartier des Gaspards, à travers certaines thématiques importantes telles que la prévention auprès des jeunes, la médiation pour une tranquillité publique, la sécurisation des équipements publics. Le mouvement associatif est essentiel pour favoriser la participation citoyenne et rendre les habitants acteurs de la vie de la cité.

Un travail collaboratif est mené en partenariat avec la ville, le bailleur social et le porteur de projet pour consolider le lien social par la dynamisation des équipements publics du quartier.
En sa qualité d'acteur du territoire, l'association Nout Tout Un Seul compte sur le soutien financier de la ville pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2026, participant à la cohésion sociale sur le quartier.

Pour permettre au porteur de projet d'assurer la concrétisation de son projet, le conseil municipal décide:

- D'attribuer une sur subvention de fonctionnement de **vingt-cinq mille cinq cent cinquante-huit (25 558 €)** du projet désigné.
- D'adopter le principe de versement d'une subvention de fonctionnement au porteur de projet.
- De fixer les modalités de versement de la subvention par voie de convention.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

La Commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le lundi 01 Juin 2026 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITRUK

COMMUNE DE SAINTE-MARIE
DEPT DE LA REUNION